

# CDG 09

**COLLECTIVITE** :.....  
 Effectif de la collectivité :.....  
 La collectivité certifie compter moins de 50 agents, tous statuts confondus : Oui / Non  
**Syndicat** (1) :.....

## EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

### REMBOURSEMENT DES AUTORISATIONS D'ABSENCE DE L'ARTICLE 14.

(Article 14 du décret n°85-397 du 3 avril 1985 relatif au droit syndical dans la FPT)

### AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

Période du .....au.....2009.

Mois	Nom Prénom	Grade	Echelon	IM	Durée hebdomadaire de travail	Traitement Brut Indiciaire	Supplément Familial de traitement	Montant des primes	Cotisations Patronales					Total général	Coût horaire	Nombre d'Heures d'ASA	Montant à rembourser
									URSSAF (*)	CNRACL+ atiacl+ Fccpa	RAFP (**)	CDG (***)	CNFPT				
									17.30%	28.30%	5.00%	0.95%	1%				
<b>TOTAUX</b>																	

(1) Remplir un état par Syndicat concerné

Fait à .....le.....

(\*) Inclure le taux taxe transport pour les collectivités concernées  
 Le taux du FNAL plafonné est maintenu à 0.10% en 2008. Une nouvelle contribution employeur de 0.40%, assise sur la totalité des salaires est instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les seules collectivités employant au moins 20 salariés. Pour les collectivités concernées, appliquez donc un total de 17.70%.

Le représentant syndical

Le Maire, (le Président)

(\*\*) Attention l'assiette RAFP est constituée exclusivement des primes, SFT et indemnités non soumises à cotisation CNRACL.

(\*\*\*) Attention, à compter du 01.01.2008, taux cotisation obligatoire de 0.80% + taux cotisation additionnelle de 0.15%

ASA : Autorisation Spéciales d'Absence.

